



Formation et travail de nuit

Par **moonchild**, le **05/12/2016** à **18:55**

Bonjour

je suis surveillante de nuit dans un foyer de vie accueillant des adultes déficients mentaux, en moyenne j'effectue quatre nuits de 10 heures (week-end compris) par semaine, au rythme de 2 nuits de travail, deux nuit de repos. Mon employeur me demande de faire une formation en interne pendant les deux jours de repos. Cette formation m'est rémunérée. Est il legal de faire formation sur jour de repos ? Merci